



Délocalisation

On se rassure souvent à l'idée qu'il existe des emplois non délocalisables car foncièrement attachés au territoire. On pense notamment à l'agriculture puisque les animaux d'élevage, les cultures nécessitent de la surface cultivable qui par nature n'est pas déplaçable comme peut l'être une usine de textile ou une plateforme de services. Les faits tendent à montrer que cette lecture est aujourd'hui battue en brèche. Bien sûr la terre n'est pas délocalisable, mais les productions qui sont dessus le sont. Exemple avec la production avicole qui tend à se déporter vers l'est de l'Europe. Entre autres en Pologne qui, en une décennie, est devenue le premier producteur et premier exportateur européen de volaille. Les élevages familiaux bretons peuvent difficilement rivaliser avec ces unités rationalisées de 10 000 à 17 000 m² qui, de plus font appel à des travailleurs ukrainiens payés 3,50 €/heure.

D'autres facteurs, comme la démographie peuvent favoriser la délocalisation de la production agricole. Aujourd'hui, l'effet de ciseaux entre un aliment cher et un prix du charcutier bas incite des naisseurs-engraisseurs approchant la retraite à arrêter le naissage.

« Nous manquerons très rapidement de truies », s'est inquiété Michel

Bloc'h, président de l'UGPVB le 3 décembre. Une érosion qui profite indirectement à l'Espagne devenue le nouveau pays du cochon.

La prescription de l'Union européenne de réduire de 20 % les engrais d'ici à 2030 ouvre aussi la voie à une baisse potentielle de la production agricole bretonne que l'on mesurera progressivement dans la balance commerciale.

D'autant plus vigoureusement que les effluents organiques diminueront

compte tenu de la baisse annoncée des effectifs animaux. D'autres régions du monde prendront la place.

La terre n'est pas délocalisable, mais les productions qui sont dessus le sont.